



**Établissement public
chargé de la conservation
et de la restauration
de la cathédrale
Notre-Dame de Paris**



Communiqué de presse
Dimanche 31 mai 2020

Réouverture du Parvis et de la Rue du Parvis de Notre Dame de Paris

La Ville de Paris, le Diocèse de Paris et l'Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (RNDP) se félicitent de cette réouverture autorisée par arrêté du Préfet de Police suite à l'avis favorable de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France rendu vendredi 29 mai.

En effet, suite à l'incendie de la cathédrale dans la nuit du 15 au 16 avril 2019, le parvis et la rue du Parvis ont subi une pollution au plomb qui a entraîné une fermeture immédiate du site.

Les opérations de nettoyage coordonnées avec les services du Préfet de Police et de la Préfecture de la région Île-de-France (PRIF) réalisées à plusieurs reprises ont permis de diminuer très fortement les concentrations au plomb.

À ce jour, l'ARS considère que les conditions sanitaires d'une réouverture au public du Parvis de Notre-Dame de Paris et de la rue du Parvis sont réunies.

Conformément aux recommandations de l'ARS, un nettoyage régulier du site sera assuré par la Ville et des prélèvements seront également effectués.

Contacts presse :

Ville de Paris : presse@paris.fr

Diocèse de Paris : Karine Dalle – kdalle@diocese-paris.net - 06 65 87 31 09

RNDP : Jérémie Patrier-Leitus - jeremie.patrier-leitus@rmdp.fr - 06 51 51 68 87